



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Délibération n° 21C/06/10

Date de convocation : 25 juin 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 06 juillet 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 52 Pouvoirs : 9 Votants : 61

**Objet : Modifications du tableau des emplois des services de la communauté de communes.**

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELLOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuvillers) ;

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210701-21C0610-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2021  
Date de réception préfecture : 03/07/2021

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM Gaignon Christophe et Gourdou Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général adjoint, Olivier JUCHTZER, de présenter ce point.

Il appartient au conseil communautaire de décider des effectifs des emplois *permanents* nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet.

Il est par ailleurs nécessaire de prévoir les emplois *non permanents* qui permettent à la collectivité de bénéficier, dans le cadre des contrats aidés, de la prise en charge par l'Etat d'un pourcentage des cotisations salariales, mais également pour les contrats de projet et pour les contrats saisonniers. Ces derniers ne sont pas soumis à l'indemnité de précarité de fin de contrat correspondant à 10 % des salaires bruts versés pour les autres emplois contractuels.

#### **Le Conseil,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux ;

Vu sa délibération n° 21C/01/12 du 21 janvier 2021 modifiant le tableau des emplois des services de la communauté de communes ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer :

Emplois permanents :

- Deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet

Emplois non permanents :

- Deux emplois en contrat saisonniers d'adjoint technique à temps complet,
- Un emploi en contrat saisonnier d'adjoint d'animation à temps non complet - 24h/sem,
- Deux emplois en contrats de projet d'agent de maîtrise à temps complet,
- Un emploi en contrat de projet d'adjoint technique à temps complet,
- Deux emplois aidés d'adjoint technique à temps complet,

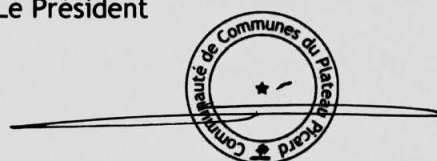
DIT que le tableau des emplois est modifié en conséquence selon le document joint en annexe à la délibération,

DIT que les emplois permanents pourront être pourvus par voie contractuelle,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021